



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUN 2019 – 18H30

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, DEGEILH, SARRAZIN, DIES, ABELLA, ROHRBACHER, CAZANAVE, FIERLEJ, JUMEL, SARICA, TOUNTEVICH, MONFRAIX, TRIAES, VAUVILLIER, PANAVILLE.

PROCURATIONS

M. PIGATTO procuration à M. ABELLA,
M. PELISSIER procuration à Mme VITRICE,
M. CAILLARD procuration à Mme BLASY,
Mme CASTA procuration à M. DIES,
Mme JUHEL procuration à M. ROHRBACHER,
Mme OUSTRIC procuration à Mme DEGEILH,
Mme COURET procuration à M. SARICA.

ABSENTS

Mme RICHARD, Mr THOULOUSE.

SECRETAIRE

M. SARICA

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 avril 2019.

Finances :

- 1- Attribution de subventions exceptionnelles,
- 2- Liquidation des stocks d'ouvrages sur l'histoire de Fontenilles,
- 3- Détermination des tarifs 2019/2020 pour la restauration scolaire,

Intercommunalité :

- 4- Composition du conseil communautaire,
- 5- Exercice des compétences « Eau » et « Assainissement »,

Pouvoirs de police :

- 6- Détermination du nombre de taxis sur la commune,

Urbanisme/Domaine public :

- 7- Dénomination d'un espace public,

Personnel communal :

- 8- Modification du tableau des emplois,

Questions diverses

Date de la convocation : 03 avril 2019

Date d'affichage : 12 juin 2019

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 06/06/2019

En exercice : 27

Présents : 18 + 07 procurations

Votants : 25

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Elle propose au Conseil Municipal de désigner M. SARICA en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 09 avril 2019.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- Attribution de subventions exceptionnelles :

Mme le Maire donne la parole à M. Dolagbenu, Adjoint à la Vie associative, qui propose le versement de subventions exceptionnelles à certaines associations de la commune suite à la mise en place de projets spécifiques :

- 950 € de subvention d'équipement à « Fontenilles Modélisme » : il s'agit de contribuer pour partie à l'acquisition d'une tondeuse autoportée dont le coût total est d'environ 4 000 € et qui sera destinée à l'entretien du terrain d'entraînement de ladite association.

M. Tountevich explique que ce terrain est loué par l'association sur la commune de Saiguède depuis 6 ans, et entretenu par les adhérents.

Mme le Maire précise que l'association est Fontenilloise.

Mme Monfraix est interpellée par le fait que la commune contribue à l'acquisition d'une tondeuse, et demande quel est le budget de l'association.

M. Tountevich dit que les recettes proviennent des adhésions des membres.

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : G. Vauvillier, T. Monfraix

M. Tountevich en tant qu'ancien membre de l'association n'a pas participé au vote.

- 180 € au Rail Miniature pour leur participation à une journée de démonstration à Carcassonne, dans le but d'organiser le même type de manifestation sur la commune.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

- 150 € à l'association des parents d'élèves APE pour l'organisation du carnaval.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme le Maire propose par ailleurs de verser :

- ▶ 1 014 € à l'association Asabl'lage au titre du remboursement des droits de place perçus à l'occasion du vide grenier organisé le mercredi 08 mai devant l'Espace Marcel Clermont.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

► 150 € à l'association Jeunesse au Plein Air 31 afin de contribuer au départ en séjours collectifs d'enfants défavorisés de la commune.

Mme Triaes demande combien d'enfants de Fontenilles sont concernés.

Mme Degeilh précise que l'an dernier 12 enfants de Fontenilles sont partis en séjour.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme Degeilh n'a pas participé au vote.

2- Liquidation des stocks d'ouvrages sur l'histoire de Fontenilles :

Mme le Maire expose que la commune dispose d'un stock de 635 livres sur l'histoire de Fontenilles intitulé « Aux portes de la Gascogne Fontenilles » édité en 2005 par le SIVOM.

Ces ouvrages étaient destinés à la vente au prix de 25 euros. Face au très faible nombre de livres vendus, Mme le Maire propose de retirer ces livres de la vente et d'écouler le stock en les cédant gracieusement aux administrés à l'occasion d'évènements (nouveaux arrivants, mariage,).

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Détermination des tarifs 2020/2021 pour la restauration scolaire :

Mme le Maire propose :

- de fixer à 3,12 € le prix du repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2019/2020 pour les élèves des deux groupes scolaires et pour le personnel communal,
- de fixer à 6,05 € le prix du repas du restaurant municipal pour les enseignants, stagiaires et visiteurs en lien avec l'école.

Mme Triaes demande à combien revient un repas servi à la cantine ?

Mme Lesné, DGS, explique que la réalisation d'un repas, sans le service au réfectoire, revient à environ 4,50 €.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Composition du Conseil Communautaire :

Mme le Maire explique que dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes doivent procéder, au plus tard le 31/08/19, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la CCGT, selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette recomposition du Conseil Communautaire peut se faire par application de la répartition de droit commun, c'est-à-dire en fonction de la population municipale, ou par accord local entre les communes membres.

Pour qu'un accord local soit valide, le nombre total de sièges attribués ne peut pas dépasser un maximum obtenu de 25% de la répartition de droit commun, soit 46 sièges maximum pour la CCGT. L'accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'intercommunalité ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Mme le Maire explique que le bureau communautaire, réuni le 23 mai dernier, propose de conclure entre les communes un accord local, fixant à 41 le nombre de Conseillers communautaires, répartis de la manière suivante :

Commune	Population municipale	Droit commun
L'Isle-Jourdain	8729	15
Fontenilles	5755	9
Pujaudran	1495	2
Segoufielle	1105	1
Monferran-Saves	794	1

Auradé	670	1
Lias	597	1
Endoufielle	537	1
Frégouville	343	1
Castillon-Saves	334	1
Marestaing	313	1
Clermont-Saves	298	1
Razengues	236	1
Beaupuy	178	1
TOTAL	21 384	37

Mme le Maire propose de suivre cet avis, en effet cet accord local présente plus d'équité pour les petites communes, et cela ne change pas la représentativité pour Fontenilles.

M. Jumel demande si l'ensemble des conseillers communautaires perçoivent une indemnité.

Mme le Maire explique que seul le Président et les Vices Présidents en perçoivent une.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. Tountevich profite de ce vote pour évoquer que plusieurs éléments le poussent à s'interroger sur le devenir de Fontenilles au sein de l'intercommunalité. Il semblerait que la commune étudierait la sortie de la CCGT pour rejoindre une autre structure intercommunale, le Muretain en l'occurrence. Est-ce le cas ?

Mme le Maire dit que ce n'est pas l'objet de ce conseil, mais qu'une réunion sera organisée à ce sujet prochainement avec l'ensemble du conseil municipal pour travailler et discuter ce point.

Mme Triaes demande si cette réunion sera programmée avant la fin du mois.

Mme le Maire répond qu'elle fixera une date rapidement, qui puisse satisfaire tout le monde.

5- Exercice des compétences « Eau » et « Assainissement » :

Mme le Maire explique que la loi Notre du 07/08/15 prévoit qu'au 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes devraient disposer au titre de leurs compétences obligatoires, les compétences « Eau » et « Assainissement ».

La loi n° 2018-702 du 03/08/18 prévoit que les communes qui n'exerçaient pas au 05/08/18 (date de publication de la loi au J.O.) ces compétences peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou l'autre de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Les communes ont jusqu'au 30/06/19 pour délibérer et le report du transfert de compétences ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale ont délibéré en ce sens.

Mme le Maire explique que la CCGT ne souhaite pas prendre cette compétence à ce jour, elle propose donc au Conseil Municipal de s'opposer au transfert automatique à la CCGT au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, et de la compétence assainissement des eaux usées.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Détermination du nombre de taxis sur la commune :

Mme le Maire expose que le décret 2017-236 du 24 février 2017 a abrogé le décret du 13 mars 1986 portant création d'autorisation de taxis par la préfecture.

Il appartient désormais à la commune, après vérification que les conditions réglementaires sont bien réunies, d'inscrire les demandeurs de licence de taxis sur une liste d'attente et le cas échéant, de délivrer les Autorisations de Stationnements (A.D.S.).

Elle explique qu'il convient donc de fixer le nombre d'autorisation de stationnements sur la commune, sachant qu'une autorisation a déjà été délivrée, et qu'une nouvelle demande vient d'être déposée. Mme le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'autorisation de stationnement sur la commune.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Dénomination d'un espace public :

Mme le Maire propose de nommer l'esplanade située côté Sud de la Mairie nouvellement rénovée « Esplanade de la Mémoire » en raison de la présence du Monument aux Morts.

Mme Monfraix demande si d'autres suggestions peuvent être faites et si la population a été consultée ? Mme le Maire répond que la population n'a pas été consultée, cette dénomination correspond au lieu qui accueille les commémorations.

M. Panaville rappelle qu'une consultation avait été organisée pour trouver un nom aux tennis couverts et en demande le résultat.

Mme le Maire informe qu'il y a eu peu de retour sur ce point.

M. Tountevich dit que cela aurait eu du sens de proposer le nom de l'ancien Maire, Monsieur Christian Jumel, afin de rendre hommage à son engagement pour la commune, pour un espace public, l'esplanade à côté de la mairie notamment.

Mme le Maire explique qu'elle avait sollicité la famille de M. Jumel, qui n'était jusqu'alors pas prête à accueillir cette proposition. Mais récemment, elle dit avoir rencontré Mme Jumel, qui a porté son choix sur un autre lieu, qui sera dévoilé ultérieurement.

Elle demande à l'assemblée de passer au vote pour l'esplanade de la Mémoire.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	00
	Abstentions	02: G. Vauvillier, T. Monfraix

Mme Monfraix dit s'abstenir car elle aurait souhaité que plusieurs propositions soient présentées.

8- Modification du tableau des emplois :

Mme le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois comme suit afin d'opérer des ajustements de durées de travail, après avis favorable du Comité Technique en date du 20 mai 2019.

- La suppression des emplois suivants suite à régularisation :

GRADE	Nombre de poste	Durée hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	27 h	01/07/2019
Adjoint technique	1	25 h	01/07/2019
Adjoint technique	1	19 h	01/07/2019
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	19 h	01/07/2019

- La création des emplois permanents suivants :

GRADE	Nombre de poste	Durée hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	30 h	01/07/2019

Mme Triaes demande s'il s'agit d'agents concernés par les services gérés par la CCGT

Mme le Maire répond qu'il y a un agent concerné, mis à disposition.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme Triaes demande si le Directeur financier a été recruté et quel est son statut.
 Mme Lesné, DGS, dit qu'il s'agit d'une Directrice financière, recrutée au grade de Rédacteur principal, sur un poste déjà créé, laissé vacant par un agent du service Finances qui a muté récemment dans une autre collectivité.

Informations au Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-23 du CGCT :

<u>Dépenses</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT TTC</u>
<u>Installation d'une alarme PPMS intrusion groupe scolaire Génibrat</u>	<u>BAUDET</u>	<u>6 328,80</u>
<u>Volets roulants cantine la fontaine</u>	<u>WINDOW</u>	<u>5 000,00</u>
<u>Changement chaudière logement du gardien à Génibrat</u>	<u>SYSTHERMIC</u>	<u>4 728,00</u>
<u>Remaniement toiture Centre technique Génibrat</u>	<u>LATAPIE</u>	<u>18 235,96</u>
<u>Entretien terrains de foot</u>	<u>TURFLAC</u>	<u>6 801,00</u>
<u>Fournitures pour le centre technique municipal</u>	<u>Comptoir électrique</u>	<u>5 457,04</u>
<u>Travaux d'élagage et abattage d'arbres</u>	<u>Nectar des Cimes</u>	<u>8 520,00</u>
<u>Spectacle sur le thème de l'Air</u>	<u>Les Plasticiens volants</u>	<u>20 224,35</u>
<u>Spectacle des C'risés sur le Chapeau</u>		<u>2 200,00</u>

<u>Marchés</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT HT</u>
<u>Installation d'un système d'arrosage intégré</u>	<u>CAUSSAT</u>	<u>39 757.50</u>
<u>RENOVATION ALSH</u>		<u>129 353.36</u>
<u>1 Toiture / Etanchéité</u>	<u>MCEB</u>	<u>3 350.00</u>
<u>2 Menuiseries extérieures</u>	<u>WINDO</u>	<u>31 833.34</u>
<u>3 Rénovation murs extérieurs</u>	<u>SOGAPEINT</u>	<u>11 199.10</u>
<u>4 Finitions, Peinture, Sols, Faux-plafonds, Aménagements stratifiés</u>	<u>SOGAPEINT</u>	<u>65 613.33</u>
<u>5 Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires</u>	<u>DELTA ELEC</u>	<u>17 357.59</u>
<u>Maitrise d'œuvre extension centre de loisirs de Génibrat</u>	<u>BET FERRER</u>	<u>22 400.00</u>
<u>Fourniture et acheminement d'électricité</u>	<u>TOTAL DIRECT ENERGIE</u>	
<u>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</u>		
<u>Menuiseries extérieures</u>	<u>CZERNIK</u>	<u>9 374.35</u>
<u>Carrelage (pose)</u>	<u>LAPLAGNE</u>	<u>7 599.52</u>
<u>Carrelage (fourniture)</u>	<u>CAREO</u>	<u>2 813.50</u>

Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée à 19h09

***Le secrétaire de séance,
M. SARICA***

***Mme le Maire,
Fabienne VITRICE***